



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2000
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente et unième session

29 février-3 mars 2000

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : statistiques du commerce international

Équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international (organisme responsable : l'Organisation mondiale du commerce), dont le texte est reproduit en annexe. Ce rapport est présenté à la Commission pour donner suite à la demande que celle-ci a formulée à sa trentième session¹.

* E/CN.3/2000/1.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1997/24)*, chap. I.B.

Annexe

Rapport de l'Équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Manuel d'établissement des statistiques du commerce international des marchandises	2	3
III. Statistiques du commerce international analysées selon la Classification type pour le commerce international.	3	3
IV. Statistiques du commerce international analysées selon la Classification centrale des produits	4	4
V. Définition du territoire statistique des pays et des régions aux fins des statistiques du commerce international.	5	4
VI. Rationalisation de la base de données Comtrade	6	4
VII. Efforts menés pour que la base Comtrade contienne des données sur tous les pays.	7	4
VIII. Coopération entre la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Office statistique des Communautés européennes pour la rationalisation de la collecte des données	8	4
IX. Questions diverses	9–17	5
A. Indices du commerce international : renseignements techniques	9	5
B. Circulation des données entre les organisations internationales	10–11	5
C. Révision du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises	12	5
D. Forum électronique pour les statistiques du commerce international	13	5
E. Questions diverses	14–16	5
X. Sujets à traiter.	17	6

I. Introduction

1. À sa trentième session (New York, 1er-5 mars 1999), la Commission de statistique^a :

a) A convenu que le traitement du commerce électronique dans les statistiques du commerce international demandait des éclaircissements, surtout au sujet de la couverture et des méthodes de collecte; la Commission a noté que l'Institut international de statistique et le Département de statistique de Singapour comptaient consacrer une réunion à ce sujet en décembre 1999;

b) A approuvé les travaux proposés sur un manuel des statistiques du commerce international, souligné qu'il importait de tirer profit de l'expérience accumulée par les pays et prié la Division de statistique de l'ONU de se préoccuper particulièrement dans le manuel de la mesure des ajustements apportés aux statistiques des douanes aux fins de la balance des paiements;

c) A constaté que les utilisateurs continueraient à avoir besoin de statistiques du commerce international analysées selon la Classification type pour le commerce international (CTCI);

d) A jugé important d'évaluer dans quelle mesure les statistiques du commerce établies en fonction des agrégats de la Classification centrale de produits (CPC) sont utiles et applicables à l'analyse économique, et s'est félicitée que la Division de statistique de l'ONU projette de mettre sur disquette un ensemble de données sur les statistiques du commerce des marchandises aligné sur la CPC (partie relative aux biens), préparant ainsi l'examen et l'évaluation de cette classification et de son usage;

e) A réaffirmé son appui aux travaux de la Division de statistique de l'ONU visant à publier un texte sur les territoires statistiques du monde, qui servirait pour les statistiques du commerce international des marchandises;

f) A accepté que, pour le court terme, la Division de statistique de l'ONU maintienne en l'état la base de données des statistiques du commerce des produits de base (Comtrade), mais que par la suite, elle arrête, en consultation avec les utilisateurs, compte tenu du fait qu'on continuera à avoir besoin de données présentées en fonction de la CTCI, comme il est dit

plus haut à l'alinéa c), un plan stratégique de rationalisation de la base, en laissant aux utilisateurs le temps de s'y adapter avant de le mettre en application;

g) A souligné que la Division de statistique de l'ONU devrait poursuivre ses efforts pour que la base Comtrade contienne des données sur tous les pays, et a encouragé les pays à communiquer à la Division des statistiques détaillées du commerce des produits de base par partenaire, pour qu'elle puisse les inclure dans la base Comtrade;

h) A approuvé l'activité déployée par la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques et Eurostat pour rationaliser leurs systèmes de collecte, de traitement et de stockage de données, afin de réduire le nombre des rapports que les pays sont appelés à communiquer, d'éliminer les dépouillements redondants et de rendre leurs bases de données plus compatibles.

II. Manuel d'établissement des statistiques du commerce international des marchandises

2. Un plan révisé a été établi pour le manuel à partir des éléments fournis par les bureaux nationaux de statistique, les administrations des douanes et les membres de l'Équipe spéciale, ainsi que d'autres données pertinentes que les administrations publiques ont communiquées sur leurs pays respectifs. Ce plan comprend un chapitre sur les ajustements apportés aux statistiques douanières aux fins de la balance des paiements. Plusieurs experts nationaux ont été recrutés comme consultants pour l'établissement de plusieurs chapitres du manuel. Des membres de l'Équipe spéciale seront aussi chargés d'en rédiger certaines parties.

III. Statistiques du commerce international analysées selon la Classification type pour le commerce international

3. La base Comtrade de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU continuera d'être alimentée en statistiques du commerce international analysées selon le Système harmonisé de désignation et de codification

des marchandises (SH) et la Classification type pour le commerce international (CTCI).

IV. Statistiques du commerce international analysées selon la Classification centrale des produits

4. L'Équipe spéciale a examiné la mesure dans laquelle les statistiques du commerce établies en fonction de la Classification centrale des produits (CPC) fourniraient des agrégats utiles aux fins de l'analyse. La Division de statistique a proposé de communiquer à diverses organisations un ensemble de données sur les statistiques du commerce international aligné sur la CPC afin qu'elles en évaluent l'utilité. La Commission sera informée des conclusions éventuelles de ces travaux à sa session.

V. Définition du territoire statistique des pays et des régions aux fins des statistiques du commerce international

5. Les membres de l'Équipe spéciale ont reçu la version définitive du questionnaire qui sera utilisé pour la collecte de renseignements. Le questionnaire révisé tient compte de toutes les propositions faites par les membres pendant et après la réunion tenue en 1998 à Bruxelles et en réponse à une lettre datée du 10 décembre 1998. Il a été décidé d'envoyer le questionnaire aux pays peu après la réunion que l'Équipe spéciale devait tenir du 8 au 10 mars 1999.

VI. Rationalisation de la base de données Comtrade

6. L'Équipe spéciale s'est attachée à trouver une solution technique qui permette à la Division de statistique de continuer à fournir des données présentées selon toutes les versions du SH et de la CTCI plutôt que d'éliminer une ou plusieurs classifications de la base de données (il a été proposé, par exemple, plutôt que de stocker les données dans la base selon des classifications multiples, de les convertir en fonction de la classification voulue au stade de l'extraction). Un plan stratégique de

rationalisation de la base Comtrade sera élaboré parallèlement au projet d'intégration des statistiques établies selon la version révisée du SH dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2002.

VII. Efforts menés pour que la base Comtrade contienne des données sur tous les pays

7. La Division de statistique a indiqué que le nombre de pays sur lesquels existent des statistiques du commerce international détaillées dans la base Comtrade continuait de s'accroître grâce à la bonne volonté manifestée par les administrations publiques compétentes que la Division de statistique continue de contacter régulièrement. En outre, les membres de l'Équipe spéciale profitent toujours des relations qu'ils entretiennent avec les divers pays pour obtenir de nouvelles données et les communiquer à la Division.

VIII. Coopération entre la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Office statistique des Communautés européennes pour la rationalisation de la collecte des données

8. La coopération s'est poursuivie par le biais de contacts multilatéraux et dans le cadre de l'Équipe spéciale. La Division de statistique a décidé en principe de ne plus recueillir de données auprès de chaque membre de l'OCDE, mais d'obtenir celles rassemblées par l'organisation elle-même. Cela évitera de trop mettre les pays à contribution et permettra d'améliorer la comparabilité des données. Un mémorandum d'accord entre les deux organisations est en cours d'élaboration. Il faut espérer que la poursuite de ces efforts de collaboration permettra de mieux harmoniser les modes de traitement, les systèmes informatiques et le partage des données traitées. On étudie actuellement la possibilité d'un partage des données avec Eurostat, qui compare les données qu'il reçoit de ses États membres avec celles que ces derniers envoient à

l'ONU et à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU.

IX. Questions diverses

A. Indices du commerce international : renseignements techniques

9. La Division de statistique a examiné les publications existantes des Nations Unies et demandé à plusieurs pays de fournir des données techniques sur les pratiques en vigueur dans leur pays concernant la compilation et la diffusion d'indices du commerce international. Les membres de l'Équipe spéciale mettront en commun leurs travaux et leurs données d'expérience en matière de compilation d'indices. Ils assureront la coordination avec tous les autres travaux connexes menés par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. Un projet de rapport technique devrait être prêt à la fin de 2001.

B. Circulation des données entre les organisations internationales

10. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU utilise toutes les séries de données relatives aux importations et exportations globales en monnaies nationales et les séries d'indices de prix (ou de valeur) et de volume que les pays communiquent au Fonds monétaire international (FMI) et qui sont publiées dans les *Statistiques financières internationales*. La Division de statistique continue de recueillir des données ou de faire des estimations pour la soixantaine de pays et de régions qui ne communiquent pas de données au FMI. La Division adoptera les séries de données du FMI relatives à la valeur des importations et des exportations globales publiées dans les *Statistiques financières internationales* en dollars des États-Unis. Le calendrier de mise en oeuvre est lié à la modification des programmes informatiques de la Division, à l'élaboration de l'ensemble des mesures à prendre en ce qui concerne les facteurs de conversion que la Division emploie dans ses autres domaines d'activité et à la prise en compte des données annuelles révisées par le FMI pour ses chiffres en dollars des États-Unis.

11. La Division de statistique a continué d'examiner les différences existant entre la valeur annuelle totale des importations et exportations globales indiquée par les pays et stockée dans la base Comtrade (valeur agrégée des données détaillée concernant les échanges de produits de base ventilés par partenaire commercial)

et les données relatives aux importations et exportations, également fournies par les pays et stockées dans la base de données FMI/Division de statistique. L'objectif consiste à harmoniser autant que possible les deux ensembles de données. On a pu expliquer un certain nombre de différences et on a procédé aux corrections nécessaires dans l'une ou l'autre base de données; ces travaux se poursuivent.

C. Révision du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises

12. L'Équipe spéciale a été informée par l'Organisation mondiale des douanes de la liste provisoire des amendements au SH qui entreront en vigueur le 1er janvier 2002. Sur la base de cette liste provisoire, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a conclu qu'il n'était pas nécessaire de réviser la CTCI; la Division établira et publiera un tableau de corrélation entre le SH 2002 et la CTCI, révision 3.

D. Forum électronique pour les statistiques du commerce international

13. Pour faciliter et améliorer la communication, l'Équipe spéciale utilise un forum électronique établi et dirigé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OCDE.

E. Questions diverses

Examen de la coopération technique

14. Les membres de l'Équipe spéciale ont échangé des renseignements concernant leurs activités en matière de coopération technique et leur participation conjointe à l'organisation de plusieurs ateliers de formation sur les statistiques du commerce international. L'Équipe spéciale a demandé à ses membres de tenir l'organisme responsable (Eurostat) au courant.

Commerce des marchandises, comptabilité nationale et balance des paiements

15. L'Équipe de travail a décidé d'examiner la question de la relation entre les statistiques du commerce des marchandises, la comptabilité nationale et la balance des paiements à sa prochaine session, traduisant l'intérêt constant qu'elle attache aux possibilités d'harmonisation future des concepts et des définitions à utiliser pour les statistiques du commerce des marchandises avec le Système de comptabilité nationale de 1993 et la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI.

Dates et lieu de la prochaine réunion

16. L'Équipe spéciale a décidé de tenir sa prochaine réunion du 21 au 23 mars 2000 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à Vienne.

X. Sujets à traiter

17. La Commission souhaitera peut-être faire connaître ses observations sur les travaux et les projets de l'Équipe spéciale.

Notes

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1999/24)*, par. 24.
